

# L'ÉCHO DES FALAISES EXPRESS



*Journal de Leclercville ❖ Février 2019*

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le **Projet de règlement 2019-150 sur le plan d'urbanisme**, par le **Projet de règlement 2019-151 sur le zonage**, par le **Projet de règlement 2019-152 sur le lotissement**, le **Projet de règlement de construction 2019-153** et le **Projet de règlement 2019-154 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction**.

Lors d'une séance tenue le 4 février 2019, le conseil municipal a adopté :

- le Projet de règlement 2019-150 sur le plan d'urbanisme;
- le Projet de règlement 2019-151 sur le zonage;
- le Projet de règlement 2019-152 sur le lotissement;
- le Projet de règlement 2019-153 sur la construction ;
- le Projet de règlement 2019-154 sur les permis et certificats.

#### **Le Projet de règlement 2019-150 sur le plan d'urbanisme**

Le Projet de règlement 2019-150 sur le plan d'urbanisme a pour objet d'assurer une vision d'ensemble du territoire de la Municipalité de Leclercville conforme aux grandes orientations inscrites au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière, tout en recherchant une cohérence entre les différentes parties du territoire. Il constitue une révision complète du règlement actuel sur le plan d'urbanisme qui date de 2007.

#### **Résumé du plan d'urbanisme**

Il se veut le reflet des préoccupations d'aménagement et de développement de la municipalité. Le plan d'urbanisme sert aussi de trait d'union entre les préoccupations régionales et les préoccupations locales.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire de Leclercville s'inscrivent à l'intérieur de celles retenues dans le cadre du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière. Voici un résumé de ces grandes orientations :

Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique.

Développement des ensembles et des sites d'intérêt historique et culturel.

Développement des potentiels touristiques du milieu.

L'amélioration, la consolidation des équipements, des infrastructures et des services publics.

L'amélioration de la qualité de l'environnement.

Contribuer au développement économique, social, communautaire, culturel et touristique de la MRC.

Le territoire de Leclercville est découpé en aires d'affectation pour lesquelles sont définis les principaux usages autorisés et les densités d'occupation prévues.

La municipalité de Leclercville identifie, dans son plan d'urbanisme, les contraintes physiques, les contraintes anthropique, les sites d'intérêt écologique, les sites d'intérêt culturel et historique et les dispositions règlementaires s'appliquant à l'ensemble du territoire sur son territoire.

Ce Projet de règlement concerne tout le territoire de la Municipalité de Leclercville.

#### **Le Projet de règlement 2019-151 sur le zonage**

Le Projet de règlement 2019-151 sur le zonage a pour objet de remplacer le Règlement de zonage 53-2007 présentement en vigueur. Ce Projet de règlement, notamment :

- classifie les constructions et les usages;

divise le territoire de la Municipalité en zones;

spécifie, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

édicte des normes sur les usages et constructions accessoires, la volumétrie des constructions, l'utilisation des espaces libres sur un terrain, le stationnement, l'affichage, l'aménagement des terrains, les usages, constructions et lots dérogatoires protégés par droits acquis, les zones de contraintes naturelles et anthropiques et autres.

Ce Projet de règlement concerne tout le territoire de la Municipalité de Leclercville.

Ce Projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du Projet de règlement et peuvent être consultées aux endroits indiqués plus bas.

### **Projet de règlement 2019-152 sur le lotissement**

Le Projet de règlement 2019-152 sur le lotissement a pour objet de remplacer le Règlement de lotissement 54-2007 présentement en vigueur. Ce Projet de règlement, notamment :

édicte des normes sur la superficie et les dimensions des lots ou des terrains par catégories de construction ou d'usages.

Ce Projet de règlement concerne tout le territoire de la Municipalité de Leclercville.

Ce Projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du Projet de règlement et peuvent être consultées aux endroits indiqués plus bas.

### **Projet de règlement 2019-153 sur la construction**

Le Projet de règlement de construction 2019-153 a pour objet de remplacer le Règlement de construction 55-2007 présentement en vigueur. Ce Projet de règlement, notamment :

précise les normes générales de construction concernant les fondations.

édicte les normes de constructions, bâtiments ou ouvrage dangereux, incendiés ou délabrés.

Spécifie les éléments de fortification et de protection d'une construction.

Ce Projet de règlement concerne tout le territoire de la Municipalité de Leclercville et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

### **Projet de règlement 2019-154 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction**

Le Projet de règlement 2019-154 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction a pour objet de remplacer le Règlement 56-2007 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction présentement en vigueur. Ce Projet de règlement, notamment :

Édicte les dispositions relatives au fonctionnaire désigné ainsi qu'à l'émission de tous les permis et certificats

Précise la tarification des permis et des certificats

Ce Projet de règlement concerne tout le territoire de la Municipalité de Leclercville et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

\*  
\*\*

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 11<sup>e</sup> jour de mars, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Leclercville située au 1014, rue de l'Église.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera ces projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 1014, rue de l'Église, Leclercville (Québec), aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 18 février 2019

La directrice générale adjointe

---

Marie-Pierre Deschênes